



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17^e séance du mardi 4 avril 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2022/36 de la Municipalité, du 17 novembre 2022 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

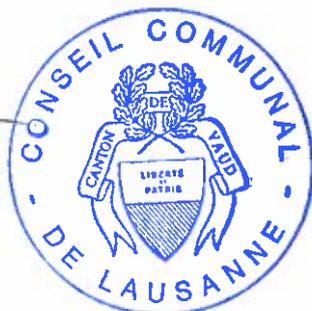
décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'364'000.-, destiné à effectuer la réfection et la végétalisation de la toiture de la caserne des sapeurs-pompiers et permettre la pose de panneaux solaires ;
2. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 la subvention de CHF 264'000.- par prélèvement dans le rapport-préavis Concept directeur « Nature en ville » N° 2018/42 ;
3. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 la subvention de CHF 300'000.- par prélèvement dans le fonds du développement durable ;
4. de prendre acte que la Ville bénéficiera d'une subvention cantonale du programme bâtiment ;
5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions ou recettes qui pourraient être accordées ;
6. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 déduit des subventions évoquées aux chiffres 2 et 3 par le budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Service de protection et sauvetage, rubrique 2504.331 ;
7. de faire figurer sous la rubrique 2504.390 les intérêts relatifs aux dépenses résultant du crédit mentionné sous chiffre 1 déduit des subventions évoquées aux chiffres 2 et 3 ;
8. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'études par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi quatre avril deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :